

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 60 (1998)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Nouvelles des sections

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## La section vaudoise de l'ASETA tient son assemblée générale

Le jeudi 26 février dernier se tenait à Daillens l'assemblée générale de la section vaudoise de l'Association Suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA). Le nouveau président de la section, M. Francis Jaquet était heureux de pouvoir tenir la première assemblée sous sa présidence dans le village de son prédécesseur Charly Roulin. Dans son discours d'introduction, Francis Jaquet a attaché une importance particulière à ce que devraient être les objectifs d'avenir de l'ASETA, c'est à dire la recherche de solutions, afin d'améliorer les conditions de vie de chacun et de ses membres en particulier.

Dans le cadre des activités de la section vaudoise de l'ASETA en 1997, il s'agit de relever tout particulièrement le succès de l'organisation des contrôles de pulvérisateurs et des cours pour l'obtention du permis de tracteur. Ces deux activités figureront également parmi les priorités du programme 1998.

Financièrement, la section vaudoise de l'ASETA affiche une bonne santé. Elle clôture l'exercice 97 avec un léger bénéfice. Dans cette perspective, le maintien du montant des cotisations pour l'année 1999 était décidé par l'assemblée.

L'organisation des cours pour l'obtention du permis tracteur, la mise en place d'un stand de l'ASETA à l'Agrama 1999 et la participation aux discussions, ainsi que la mise en pratique de la nouvelle législation pour l'augmentation de la vitesse maximale des tracteurs à 40 km/h, seront les trois points forts dans les activités de la section en 1998.

M. Werner Bühler, directeur de l'ASETA, est venu apporter les salutations de la centrale suisse de Riniken. Il en a profité pour faire part à l'auditoire des dernières proposition con-

cernant les tracteurs 40 km/h. Il s'agit cependant de propositions, car aucune décision n'a été prise jusqu'à ce jour. Selon l'autorité compétente, les adaptations de la législation actuelle devraient entrer en vigueur d'ici la fin de cette année.

En qualité de représentant de Prométerre, M. Christian Puidoux a présenté un nouveau programme informatique, permettant de calculer les frais machines. Celui-ci devrait permettre aux agriculteurs d'optimiser au plus juste la gestion de leur capital machines.

M. Georges Verdon du Service des automobiles, cycles et bateaux du canton de Vaud, était chargée d'expliquer la démarche suivie lors de l'établissement d'un permis de circulation contenant la notion de la charge remorquable autorisée. En effet, plusieurs agriculteurs trouvaient ces derniers mois, à leur plus grande stupéfaction, cette notion pour la première fois dans le permis de circulation de leurs tracteurs. Ceci d'autant plus que ces charges ne correspondent parfois que très peu aux exigences de la pratique. L'augmentation de la charge remorquable peut être demandée auprès de l'autorité cantonale, si le fabricant du tracteur présente une garantie écrite, certifiant les limites de ses responsabilités. L'ignorance de cette limitation légale présente des risques importants pour l'agriculteur, notamment lors d'un accident.

L'assemblée était suivie d'une conférence concernant «le génie génétique», tenue par M. Bernard Gay de l'entreprise Novartis Semences.

Christophe Iseli

## Promotion de printemps

Veuillez demander notre liste de promotions avec description détaillée englobant env. 70 positions. Ici 26 exemples:			
		prix comp-	553.1
		prix liste	tant net
<b>combinaison de préparation du sol</b>	4,20 m		
25 dents avec émetteur à rouleau unique		neuf 2'501.-	2'138.-
<b>distributeur à deux disques KUXMANN</b>			
1000 litres		de valeur neuve 4'100.-	2'722.-
<b>instrument universel MÜLLER</b>			
comme planteuse à pommes de terre semi-automatique			
2-rangs	de valeur neuve	3'510.-	2'791.-
4-rangs	de valeur neuve	6'770.-	5'369.-
<b>comme buttoir à disques</b> avec socs de sarclage			
4-rangs	occasion	8'270.-	3'000.-
<b>comme buttoir à socs</b> avec socs de sarclage			
4-rangs	occasion	5'580.-	2'000.-
<b>comme buttoir à socs</b> avec socs de sarclage,			
barre repliable 4-rangs	de valeur neuve	6'260.-	3'762.-
<b>comme sarcluse pour le maïs</b> avec dents à ressort,			
tôles de protection des plants, roue à pneu			
barre repliable 4-rangs	de valeur neuve	6'644.-	4'830.-
<b>comme sarcluse pour betteraves et légumes</b> avec			
dents à ressort + tôles de prot. des plants 5-r.	neuf	5'345.-	4'571.-
<b>planteuse automatique GRUSE</b> 2-rangs	neuf	6'965.-	5'955.-
4-rangs	neuf	15'030.-	12'850.-
<b>bineur et butteur GRUSE</b>			
buttoirs à ressorts, forme-billon ouvert.			
mach. de démo. 2-rangs	de valeur neuve	6'150.-	4'733.-
buttoirs à ressorts, forme-billon fermé			
4-rangs	de valeur neuve	8'139.-	5'567.-
<b>rotoculteur en lignes GRUSE</b> avec forme-billon			
2-rangs	mach. de démo.	18'858.-	13'500.-
2 disques de commande, 4-rangs	mach. de démo.	23'936.-	18'829.-
<b>déchiqueteuse à fanes GRUSE</b> 2-rangs	neuf	10'906.-	8'835.-
avec dispositif de transport longitudinal, 4-rangs	neuf	15'919.-	13'610.-
<b>semoir pour tracteur FIONA</b> 2,50 m,			
21 socs, effaceurs de traces, compteur	neuf	7'909.-	6'762.-
<b>semoir pour hitch FIONA</b> 3,00 m,			
25 socs, jalonnage, compteur	neuf	12'112.-	9'200.-
<b>semoir pour montage FIONA</b> 2,50 m,			
21 socs, pièces pour accouplement, compteur	neuf	9'815.-	8'392.-
idem 3 m, 25 socs	neuf	12'030.-	10'285.-
<b>semoir à herbe pour montage FIONA</b>			
F 873 2,50 m, 21 tuyaux de distribution	neuf	2'750.-	2'200.-
VERTSEM 3,00 m, 25 tuyaux de distribution	neuf	3'300.-	2'822.-
<b>semoir monograine BECKER</b>			
Aeromat 4-rangs maïs	réparé	13'200.-	3'800.-
semis direct 4-rangs maïs	mach. de démo.	35'000.-	15'200.-

Une demande se révèle toujours utile.



**Maschinen AG**  
4112 Bättwil / Basel  
Tel. 061 731 11 11 Fax 731 11 17